

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Tenu à 18h30 à la Salle des Fêtes de Légnv en raison des contraintes sanitaires liées au COVID 19

Présents : Mesdames BANES, BOYER, CHARENSOL, CORDIER, FAVRE, FRANCESCHI, JOVILLARD, LOUIS, RATTON et RODET
Messieurs AULAS, FOLLIOT, GRANGER-THOMAS, POUDROUX et THEVENET

Secrétaire de séance Madame Delphine FAVRE

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour au sujet de la désignation d'un nouveau membre au CCAS. Ajout accordé par le conseil.

Approbation du compte-rendu du conseil du 22 février : le conseil n'a pas de remarque, ni de correction à apporter. Le CR du conseil du 22 février est donc adopté à l'unanimité.

NB : Mr Granger-Thomas étant arrivé après le début de la séance, il ne prend pas part à la 1^{ère} délibération à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1) Affectation du résultat de l'exercice 2020

Mme le Maire indique que cette affectation doit être statuée en conseil, un préalable nécessaire avant le vote du budget 2020.

Le compte administratif 2020, tel approuvé lors du conseil du 22 février, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 45166,94 €
- **un déficit d'investissement de : 17065,74 €**
du à un résultat négatif de 7286,71 € pour 2020 et
un report des déficits des exercices antérieurs de 9779,03 euros
soit un **besoin de financement de : 17065,74 €**

Constatant que le besoin de financement des restes à réaliser 2020 s'élève à **21397,43 €** avec des recettes en RAR à percevoir de **17306,87 euros**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2020 de **45166,94 €** comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **33 789,67 €**
- RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (1068) : **11 377,23 € (7286,71 euros + déficit des RAR de 4090,56 euros)**

Le Résultat d'investissement de – **7286,71 €** sera reporté au chapitre 001 des dépenses d'investissement du Budget 2021

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Vote des 2 taxes locales

Madame le Maire indique à l'assemblée que le financement de nos communes est impacté par la réforme fiscale des impôts locaux décidée par le gouvernement et qu'à partir de cet exercice budgétaire, seules ne sont perçues par les communes que les recettes issues de la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Pour venir « compenser » la perte des recettes issues de la taxe d'habitation, le gouvernement flèche désormais la part départementale de la TFB sur les communes.

Ainsi, le taux qui s'implique pour 2021 est le suivant

- taxe sur le foncier bâti : **14,58%** (part communale) + **11,03%** (part départementale) = **25,61%**
- taxe sur le foncier non bâti : **27,72%**

Depuis plus de 15 années, le conseil municipal a maintenu les taux fiscaux communaux à l'identique, absorbant progressivement les baisses de dotations de l'état, les augmentations du coût de la vie et assurant bénévolement tous les remplacements des agents en arrêt.

Cette situation ne permettra plus à terme à la commune de dégager suffisamment d'excédent pour continuer à investir pour le bien communal.

Lors des réunions de travail préparatoires au budget, le conseil a envisagé favorablement une augmentation de 2% des taux ce qui les portent à

- taxe sur le foncier bâti : **26,12%**
- taxe sur le foncier non bâti : **28,27%**

Lors de ce conseil municipal, les élus sont invités à délibérer sur ces nouveaux taux.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire représente le projet de budget primitif 2021 au Conseil municipal tel qu'il a été travaillé aux différentes réunions du Conseil. Celui-ci est voté avec l'affectation du résultat 2020 telle que décrite en page 1.

Section de fonctionnement :

Dépenses totales de fonctionnement : **449503,39 €** dont 29688 € dégagé au profit de la section d'investissement (chapitre 023).

Pour 2021, il est proposé de verser aux associations les subventions suivantes :

ADMR :	670 €
Ass. Départementale des conjoints survivants :	80 €
Cap Générations – Épicerie Solidaire :	200 €
Cap Générations (volet accueil jeunes) :	80 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers :	100 €
Amicale des Personnes Âgées – Jean Borel :	100 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **449 503,39 €**.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **102984,14 €** dont 21397,43 € de restes à réaliser, et 7286,71 € de déficit de clôture (solde d'exécution négatif reporté).

Les recettes d'investissement s'élèvent à **102984,14 €** dont 17306,87 € de restes à réaliser.

En section de fonctionnement, il a été intégré un nouveau contrat annuel (twist), des fournitures d'entretien un peu en hausse compte tenu des exigences sanitaires, l'équipement du jardin/poulailler partagés, le financement exceptionnel du transport pour le projet des classes transplantées de l'école, l'abonnement au réseau fibre HD, l'intervention d'accompagnement du CAUE.

Par ailleurs, Une contribution en réserve a été prévue également pour soutenir un projet communautaire décidé en exécutif de la CCBPD du 31 mars avec la création d'un centre de vaccination sur Chazay ouvert à tous nos habitants et pour lequel les 32 communes viendraient financer le fonctionnement du centre. Le montant n'a pas encore été

décidé par la CC ; par prudence, une somme de 2 euros/habitant a été provisionnée dans ce budget. Enfin, par sécurité, la somme de 3999,39 euros a été budgétée en imprévu.

Le montant des recettes de fonctionnement et d'investissement, a été estimé avec prudence.

Côté dépenses investissements, sont prévues si les subventions sont accordées, les travaux pour l'aménagement d'une salle WIFI pour tous dans l'ancienne classe, des travaux d'entretien divers (réfection huisseries et peintures) l'équipement numérique de l'école (renfort de l'existant + nouveau matériel), la révision du PLU et l'étude eaux pluviales et l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour l'école dont la commune vient d'être informée qu'il n'est pas réparable..

D'autres travaux sont mis en attente et ne seront engagés qu'avec l'accord du conseil si nouvelles recettes :

- Travaux toiture église pour un montant de 7561,57 euros
- Réfection lino classes bâtiment principal (devis en attente)
- Changement des extincteurs en fin de vie (suite à la visite d'entretien du 31 mars) – devis en attente

L'emprunt actuel (Crédit Agricole – 250 000 € – Micro Crèche) qui se termine en 2027 continue d'être budgété pour cet exercice 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Emprunt pour financement travaux mise en séparatif eaux pluviales /eaux usées

Le montant des travaux programmés pour réaliser ces travaux entre 2020 et 2023 pèsent lourdement sur le budget d'investissement et mobiliserait toute la capacité d'investissement de la commune compte-tenu des montants. Lors des réunions de travail préparatoires au budget, l'opportunité de solliciter un emprunt pour financer ces travaux a été étudié favorablement par le conseil

Aussi, le conseil municipal doit délibérer sur l'autorisation donnée à Mme le Maire de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les indications ci-dessous :

- Capital emprunté : 142000 euros
- Durée d'amortissement : 240 mois
- Taux d'intérêt : 0,77%
- Frais de dossier : 284,08 euros

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Transfert de compétence du PLU à la CCBPD

L'exercice de la compétence PLUI est obligatoire pour les communautés de communes sauf si la minorité de blocage s'exprime défavorablement pour ce transfert

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la pertinence ou non de ce transfert

Délibération adoptée à la majorité (14 voix pour, 1 abstention)

6) Transfert de la compétence mobilité aux communautés de communes

Suite à l'adoption de la loi LOM, la communauté de communes doit modifier ses statuts pour devenir autorité organisatrice de transports et d'intégrer le syndicat qui coordonnera et gèrera les transports collectifs à l'échelle départementale

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette prise de compétences de la CCBPD

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Révision du PLU

Notre PLU a été approuvé en 2007. Son contenu ainsi que les projets qui sont identifiés actuellement se retrouvent aujourd'hui contraints par le règlement actuel. La réflexion conduite avec le CAUE, les enjeux aux Ponts-Tarrets et l'étude en cours avec l'agence départementale pour l'étude de stationnement au hameau de Billy ne pourront se réaliser que si notre PLU le permet. Pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux qui s'expriment et accompagner les futurs projets communaux, le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur la révision du PLU et pour autoriser Mme le Maire à solliciter les services de l'Etat et l'agence d'urbanisme pour entamer cette procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité

8) Modification des statuts du SIERT

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare (SIERT) a décidé de modifier ses statuts suite à l'élection de 2 vice-présidents et le passage en syndicat mixte suite à la prise de compétence eau de la COR. Les conseils municipaux des communes membres du SIERT sont invités à se prononcer sur cette modification des statuts.

Délibération adoptée à l'unanimité

9) Désignation d'un nouveau membre au CCAS

Le conseil municipal a statué en juin 2020 sur les membres de sa Commission Communale d'Action Sociale (CCAS). Depuis Mme Nicole Boyer a exprimé son souhait de faire partie de ces membres. Le Conseil municipal est invité à statuer sur cette candidature

Candidature validée à l'unanimité

II. POINT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **Communication** : Site Internet : les élus font part des quelques rubriques qui n'apparaissent pas sur l'arborescence distribuée lors de la dernière réunion de travail. La commission refait le point avec le prestataire. Bulletin trimestriel : mise en route d'un prochain numéro : les commissions préparent leurs articles pour une diffusion d'ici début mai. Sujets envisagés : réforme des impôts locaux, point jardin et poulaillers partagés, le futur site internet, travaux SAVA et voirie, élection d'un nouveau CMJ, enquête jeunes
- **Poulailler/jardin partagé** : les parcelles ont été créées et distribuées. Restent 2 lots encore disponibles.
- **Jeunes** : distribution d'un flyer dans les boîtes aux lettres : enquête jeunes
- **CMJ** : élection du nouveau CMJ : 8 conseillers. Maire : Eléa Fédollière – Adjoints : Marlon Boy et Ilyana Djedid. Il est prévu qu'en juin ce nouveau CMJ puisse intervenir en début de réunion de conseil municipal.
- **SAVA** : les travaux de raccordement au réseau collectif eaux usées vont débiter pour les maisons situées au lieu-dit Collonges
- **Maison Jean Borel** : nouvelle réunion prévue dans la semaine pour statuer sur l'avenir du site
- **OM** : le ramassage des OM du Chemin du Clos Dessous par un camion est conditionné à l'accord du propriétaire Mr Boulon pour que le camion puisse effectuer une rotation sur son chemin sans qu'une contribution puisse être attendue pour la remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h20.

